



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 05-05-2026 /

Dossier complet le : 05-05-2026 /

N° d'enregistrement : 017822/KK P

1 Intitulé du projet

Rechargement de la plage de la Moune sur la commune de Gassin (Var)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GOLFE

Raison sociale

Communaute de Communes Golfe St Tropez

N° SIRET

20003607700010

Type de société (SA, SCI...)

Collectivites territoriales

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

MORISSE

Prénom(s)

VINCENT

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
13. Travaux de rechargement de plage., 13A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La plage de la Moune est située au nord de la commune de Gassin (Var), dans le Golfe de Saint-Tropez. Elle est soumise chaque hiver à une érosion liée aux tempêtes, provoquant un recul du trait de côte et une diminution de sa superficie. Il apparaît que le stock sédimentaire de cette plage a considérablement été réduit depuis plus de 50 ans. La plage a perdu plus de 65% de sa surface en 70 ans. Afin de lutter contre l'érosion de la plage, la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez souhaite réaliser un rechargement en sable de la plage, sur une zone de 1475m² pour un volume maximum de 565 m³, en mélange avec les banquettes de posidonies présentes selon la technique de la mille-feuille. Ainsi, la demande porte sur un apport de sable d'origine marine provenant d'un stock de sable en mélange avec des feuilles de posidonies, sous réserve de leur compatibilité granulométrie et qualité physico-chimique avec les sables en place. Les différentes options sont détaillées dans la Notice d'incidence jointe en Annexe 10.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif est de restaurer le profil d'origine de la plage, érodée par les tempêtes hivernales et la dynamique hydrosédimentaire naturelle. Le projet n'inclut aucune construction ni modification durable des ouvrages littoraux. La Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez est consciente de la nécessité de mettre en place une démarche éco-responsable pour la gestion de ces rechargements. Le projet permet de répondre à différents objectifs qui sont l'utilisation de sables issus d'une économie circulaire, le maintien de la plage de la Moune permettant le maintien des activités qui y sont pratiquées et la préservation de l'environnement.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La plage de la Ponche sera recouverte de sable sur une surface de 1300m² environ (40x31m en moyenne). Les volumes et l'emprise du rechargement ont été ajustés afin de tenir compte des enjeux environnementaux sur l'aire d'étude, notamment l'herbier de posidonies. Le sable est acheminé par camion-benne de 10m³ (maximum 80 rotations) jusqu'à une zone de stockage temporaire à proximité de la plage de la Ponche (à déterminer). Une reprise sera réalisée avec des moyens plus légers et une petite pelle mécanique assurera le transfert du sable et procédera à son étalage sur la partie émergée de la plage sur une épaisseur de sable de 20 à 50 cm. La granulométrie et la qualité physico-chimique seront contrôlées avant l'opération de rechargement. Notons que le sable d'apport sera d'origine marine, de bonne qualité physico-chimique (concentration inférieure à N1 de l'arrêté modifié du 09/08/2006) et de granulométrie médiane autour de 0,600 mm. L'opération sera réalisée au printemps (2026 ou 2027), avant la saison balnéaire, sur une durée de l'ordre de deux semaines. La mise en œuvre est détaillée dans la Notice d'incidence jointe en Annexe 10.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Après les travaux, la plage retrouvera sa vocation initiale (baignade, mise à l'eau des embarcations de l'école de voile). Les banquettes de posidonie sont laissées en place pour favoriser le maintien du sable sur la plage lors des coups de mers hivernaux. Il est prévu de procéder à un rechargement d'entretien d'environ 190 m³ (1/4 du rechargement initial), si nécessaire l'année suivante, selon l'évolution du trait de côte et les conditions hivernales. La demande est faite jusqu'en 2028, échéance de l'autorisation de dragage du Preconil. Elle sera ensuite renouvelée si les résultats sont concluants.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Projet soumis à porter à connaissance au titre des articles L214-1 à 6 du Code de l'Environnement : Rubrique 4.1.2.0 - montant des travaux inférieur à 160 000 euros TTC.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Longueur de la plage : Largeur de la plage : Volume de sable : Duree des travaux :	(160, m) (6,5, m) (565, m3) (2, semaine)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie : Route Departementale 98a
Lieu-dit :
Localité : Route Departementale 98a 83580 Gassin
Code postal : 83580 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 6°36'31"E Lat. : 43°15'49"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : Lat. :
Point de d'arrivée : Long. : Lat. :

Communes traversées :

Gassin

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Plan local d'urbanisme (15/02/2024) - Plage en limite de zone naturelle N.

Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	Gassin
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	PPBE RRN 1ere et 2nde echeance des "voies routieres departementales dont le trafic est superieur a 3 millions de vehicules par an" Ce plan concerne la D98 sur la commune de Gassin.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Plan de prevention des risques naturels previsibles d'inondation (PPRI) lie a la presence du Bourrian et du Belieu.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Approuve en le 30/12/2005. Zone d'etude hors perimetre reglemente.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	La plage concernée par le rechargement se trouve à 5,6km du site "Corniche Varoise" (ZSC FR9301624), le plus proche.
D'un site classé ?	☐	☒	Les sites classés les plus proches sont à plus de 2km : « Les deux groupes de pins à Cogolin », « Le plan d'eau et les terres-pleins du port de Saint-Tropez », « La chapelle Sainte-Anne et ses abords à Saint-Tropez ».

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	La plage est en érosion. Le projet consiste à recharger la plage avec du sable d'origine marine.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Le rechargement se fera préférentiellement avec du sable provenant des travaux de dragage de l'embouchure du Preconil sur la commune de Sainte-Maxime, selon le volume disponible. Le sable sera mélangé aux

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	L'operation n'a aucune incidence sur la ressource en eau et l'assainissement.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	L'emprise du rechargement a ete definie afin de respecter une distance minimale de 10m avec les premiers herbiers, apres reequilibrage du profil de la plage. L'operation n'impactera pas directement les herbiers (posidone, cymodocee) et les especes associees par ensablement. L'augmentation de la turbidite de l'eau sera limitee du fait de la granulometrie grossiere du sable d'apport et de la faible portee de
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Pas d'impact attendu du fait de l'eloignement du site Natura 2000.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	L'operation vise a ralentir le recul du trait de cote et ainsi conserver la plage. Elle n'engendre pas de consommation d'espace naturel.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	La plage est exposee a un alea faible a nul vis-a-vis du risque de submersion marine, selon le Porter a connaissance du Var.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	La qualite bacteriologique des sables sera evaluee avant chaque rechargement afin de verifier l'absence de germes temoins de contamination fecale.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Les travaux sont prevus en dehors de la saison balneaire.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Les sables d'apport seront acheminés par la route. Un maximum de 60 rotations de camions sont prévues.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Fonctionnement de l'engin mécanique pour étaler le sable, qui devra être conforme aux normes en vigueur. Les travaux seront réalisés de jour.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☒	☐	Gaz d'échappement (pelle mécanique, camion) et remaniement des banquettes de Posidonie pouvant dégager temporairement des odeurs de matière organique
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Uniquement des gaz d'échappement (pelle mécanique, camion) pendant la durée des travaux (2 semaines)
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Maintien de la plage et amélioration du confort pour les usagers de la plage et de l'école de voile.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Les travaux de rechargement sont réalisés dans le but de réduire le phénomène d'érosion observé suite aux tempêtes. Ils n'auront pas d'incidence en phase travaux et aménagée sur le fonctionnement hydrosédimentaire de la zone. Une étude de modélisations hydrodynamiques et hydrosédimentaire a été menée afin de dimensionner le projet retenu. Une cartographie des biocénoses a été réalisée sur l'aire d'étude dans le cadre de ce projet (Annexe 8), ainsi qu'une analyse granulométrique des sables de la plage (Annexe 9).

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

La Communauté de Communes va mettre en place une stratégie de gestion des banquettes de Posidonie afin de limiter l'érosion de la plage de la Moune et ainsi limiter les apports extérieurs en sables, dans une démarche écologique et d'économie circulaire. Précautions environnementales du projet : - Rechargement depuis la partie émergée de la plage uniquement et par temps calme afin de limiter l'export de sable vers les habitats sensibles. - Mise en œuvre de la technique du millefeuille avec les banquettes en place lors des opérations de rechargement. - Utilisation de sables d'origine marine de proximité et comportant très peu de fractions fines susceptibles d'être remises en suspension et d'impacter l'herbier (<10% de fines <0,063mm). Les mesures suivantes sont également prévues : - Contrôle de la qualité et de la granulométrie des sables d'apport avant travaux. - Prévention des pollutions accidentelles - Confinement de la zone de travaux par un rideau anti-MES - Contrôle de l'absence de panache turbide lors du rechargement - Suivi de l'évolution de la plage et des posidonies après rechargement chaque année pendant 5 ans. Ces mesures sont détaillées dans le ch.6 de l'Annexe 10, à partir de la p.46.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est d'ampleur limite et il n'est pas attendu d'impact significatif sur le milieu marin : - Sable de bonne qualité physico-chimique et microbiologique. - Granulométrie des sables d'apport compatible avec ceux de la plage. - Volume faible (maximum 565m³) et durée courte des travaux (2 semaines) - Intégration des banquettes de posidonies potentiellement présentes (technique du millefeuille). - Pas d'impact attendu sur les posidonies (turbidité, ensablement). Pas de renouvellement si impact constate. L'opération et ses caractéristiques seront décrites et évaluées dans le dossier de porter à connaissance du Préfet, traitant des principaux compartiments à enjeux et des impacts du projet sur le milieu aquatique.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)